

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 28 OCTOBRE 2020

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIEE PAR

sopra  steria

PRESENTEE PAR



BRYAN, GARNIER & CO

Etablissement présentateur et garant

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES
AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE LA SOCIÉTÉ SOPRA STERIA GROUP**

TERMES DE L'OFFRE :

RIX DE L'OFFRE : 18 euros par action Sodifrance

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi par Sopra Steria Group et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sera mise en œuvre, dans la mesure où les conditions sont déjà réunies. Les actions Sodifrance qui n'auront pas été

apportées à l'offre publique d'achat simplifiée seront transférées à Sopra Steria Group moyennant une indemnisation de 18 euros par action Sodifrance, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Sodifrance en date du 27 octobre 2020, apposé le visa n°20-530 en date du 27 octobre 2020 sur la note d'information établie par Sopra Steria Group (l' « **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Sopra Steria Group ont été déposées auprès de l'AMF le 27 octobre 2020 et complètent la note d'information établie par Sopra Steria Group. Ces informations ainsi que la note d'information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Sopra Steria Group, 6, avenue Kleber, 75116 Paris et de Bryan, Garnier & Co, 26, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Sopra Steria Group décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.